

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
15 novembre 2021**

Séance ordinaire du 15 novembre 2021

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue au Centre municipal, 510, 9^e Rang, le lundi 15 novembre 2021 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Mélanie Côté-Dumas, adjointe administrative, assiste également à cette séance.

Moment de réflexion

À 20 h, un moment de réflexion est tenu.

2021-11-822

Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Retrait du point 15.1 Lot 4 981 560 : demande de dérogation
mineure

Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Déclaration des intérêts pécuniaires

Les déclarations des intérêts pécuniaires de Monsieur le maire Patrick Bonvouloir, de Madame la conseillère Annie Soutière et de Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault sont déposées.

2021-11-823

Procès-verbal d'octobre 2021

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue en octobre 2021;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-824

Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 15 novembre 2021;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
15 novembre 2021**

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 105 015,34 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Première période de questions

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 15 novembre 2021.

2021-11-825

Centre de services scolaires des Hautes-Rivières - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023 à 2024-2025

Considérant la lettre datée du 28 octobre 2021 du Centre de services scolaires des Hautes-Rivières demandant l'avis de la Municipalité concernant le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023 à 2024-2025 annexé à cette lettre;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'aviser le Centre de services scolaires des Hautes-Rivières que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est d'accord avec le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023 à 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-826

École Notre-Dame-du-Sourire : contribution 10 000 \$

Considérant que le Conseil a confirmé une subvention de 10 000 \$ pour le projet d'embellissement de la cour de l'école Notre-Dame-du-Sourire (réf. résolutions 2019-10-195 et 2020-07-373);

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 10 000 \$ à l'école Notre-Dame-du-Sourire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-827

Services juridiques : consultations générales 2022

Considérant la proposition de la firme Vox avocat(e)s inc. concernant le renouvellement du contrat de service de consultations générales pour l'année 2022;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de renouveler le contrat pour l'année 2022 au coût de 500 \$ plus taxes;
- de prévoir les sommes nécessaires au budget 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
15 novembre 2021**

2021-11-828

Carte de crédit : gestionnaires

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire ajouter Madame Lynda Ostafichuck, secrétaire, à titre de gestionnaire du compte de carte de crédit Desjardins;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de déléguer aux personnes ci-après identifiées le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
- de confirmer que la Municipalité est débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toute autre dette liée à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- de confirmer l'engagement de la Municipalité à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toute dette et obligation découlant du non-respect de ces modalités;
- d'autoriser les personnes ci-après identifiées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
- d'autoriser les personnes ci-après identifiées à désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Nom des déléguées (personnes autorisées à gérer le compte) :

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Lynda Ostafichuck, secrétaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-829

Cours : entretien d'hiver 2021/2022 : contrat

Considérant que les membres du Conseil désirent octroyer un contrat pour l'entretien d'hiver des cours pour la saison 2021/2022;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat pour l'entretien d'hiver des cours pour la saison 2021/2022 à Groupe Manu inc., le tout pour un montant de 17 000 \$ plus taxes, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, le devis ainsi que la soumission de l'entrepreneur faisant partie intégrante de la présente résolution;
- d'autoriser le paiement du contrat en trois versements égaux (janvier, mars et mai 2022);

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
15 novembre 2021**

- d'exiger que l'Entreprise fournisse une copie de son contrat d'assurance responsabilité civile d'un montant minimal de 2 millions de dollars.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-830 Bornes d'incendie : réparation

Considérant que huit bornes d'incendie doivent être réparées;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'octroyer le contrat de réparation des bornes d'incendie à Hydra Spec, selon les termes de la soumission datée du 10 novembre 2021, pour un montant maximal de 4 900 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-831 9^e Rang – Trottoir : recommandation de paiement no 1

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour la réalisation des travaux de mise en place d'un nouveau trottoir sur le 9^e Rang, entre la rue Principale et la rue de la Forge, à Construction Techroc Inc. (réf. résolution 2021-08-766);

Considérant la recommandation de paiement no 1 préparée par FNX innov;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 83 680,18 \$ à Construction Techroc Inc., correspondant au paiement des travaux pour un total de 92 977,98 \$ incluant les taxes, moins une retenue de 10 %;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le certificat de paiement préparé par FNX Innov, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-832 9^e Rang – Trottoir : recommandation de paiement no 2

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour la réalisation des travaux de mise en place d'un nouveau trottoir sur le 9^e Rang, entre la rue Principale et la rue de la Forge, à Construction Techroc Inc. (réf. résolution 2021-08-766);

Considérant la recommandation de paiement no 2 préparée par FNX innov;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 4 648,90 \$ correspondant à la moitié du montant retenu au contrat;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
15 novembre 2021**

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le certificat de paiement préparé par FNX Innov, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-833

9^e Rang – Trottoir : réception provisoire des ouvrages

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour la réalisation des travaux de mise en place d'un nouveau trottoir sur le 9^e Rang, entre la rue Principale et la rue de la Forge, à Construction Techroc Inc. (réf. résolution 2021-08-766);

Considérant la recommandation de réception provisoire des ouvrages préparée par FNX innov;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- de procéder à la réception provisoire des ouvrages pour la réalisation des travaux de mise en place d'un nouveau trottoir sur le 9^e Rang, entre la rue Principale et la rue de la Forge;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents préparés par FNX Innov à cet effet, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-834

9^e Rang – Travaux d'élargissement 2020 : recommandation de paiement no 4

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour la réalisation des travaux d'élargissement et de resurfaçage de la chaussée d'une section du 9^e Rang à Pavages Maska inc. (réf. résolution 2020-05-342);

Considérant la recommandation de paiement no 4 préparée par FNX innov;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 12 685,39 \$ correspondant à la retenue au contrat, paiement final;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents préparés par FNX Innov à cet effet, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-835

9^e Rang – Travaux d'élargissement 2020 : réception définitive des ouvrages

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour la réalisation des travaux d'élargissement et de resurfaçage de la chaussée d'une section du 9^e Rang à Pavages Maska inc. (réf. résolution 2020-05-342);

Considérant la recommandation de réception définitive des ouvrages préparée par FNX innov;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
15 novembre 2021**

- de procéder à la réception définitive des ouvrages pour la réalisation des travaux d'élargissement et de resurfaçage de la chaussée d'une section du 9^e Rang;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents préparés par FNX Innov à cet effet, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-836 9^e Rang – Trottoir : prolongement

Considérant que la Municipalité désire élargir la chaussée sur le 9^e Rang, de la fin du stationnement du Centre municipal sur une distance d'environ 13 mètres, et procéder au marquage d'une traverse piétonnière vis-à-vis le trottoir situé sur le terrain de l'école Notre-Dame-du-Sourire;

Considérant que les soumissions reçues pour la réalisation des travaux sont trop élevées;

Considérant qu'il est possible de réaliser lesdits travaux en régie;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser la réalisation des travaux d'élargissement de la chaussée sur le 9^e Rang et le marquage d'une traverse piétonnière en régie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-837 8^e Rang, rang des Écossais, montée de Versailles : décompte progressif no 2

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour les travaux de voirie sur le 8^e Rang, le rang des Écossais et la montée de Versailles à Construction Techroc Inc. (réf. résolution 2021-03-571);

Considérant le décompte progressif no 2;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 135 002,89 \$ à Construction Techroc Inc., correspondant au paiement des travaux pour un total de 150 003,21 \$ incluant les taxes, moins une retenue de 10 %.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-838 8^e Rang, rang des Écossais, montée de Versailles : libération d'une partie de la retenue

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour les travaux de voirie sur le 8^e Rang, le rang des Écossais et la montée de Versailles à Construction Techroc Inc. (réf. résolution 2021-03-571);

Considérant que les travaux sont terminés;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
15 novembre 2021**

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 7 500,16 \$ à Construction Techroc Inc., correspondant à la moitié du montant retenu au décompte progressif no 2.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-839

8^e Rang, rang des Écossais, montée de Versailles : acceptation provisoire des travaux

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour les travaux de voirie sur le 8^e Rang, le rang des Écossais et la montée de Versailles à Construction Techroc Inc. (réf. résolution 2021-03-571);

Considérant la recommandation d'acceptation provisoire des travaux préparée par Marc Drouin, chargé de projet;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- de procéder à l'acceptation provisoire des travaux de voirie sur le 8^e Rang, le rang des Écossais et la montée de Versailles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-840

Chemin de la Grande-Ligne : Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

Considérant que le chargé de projet de la Municipalité, Monsieur Simon Côté, ingénieur, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
15 novembre 2021**

- de confirmer l'engagement de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-841

Chemin Saint-François – entente intermunicipale : prévisions budgétaires 2022

Considérant l'entente entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville concernant le partage de la responsabilité de la gestion d'une section de 2,9 km du chemin Saint-François;

Considérant que selon cette entente, la gestion des travaux est confiée à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir qui assume 78 % du coût des travaux et en facture 22 % à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que les prévisions budgétaires 2022 déposées par la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir totalisent 22 385 \$ et se détaillent comme suit :

Marquage de la chaussée	1 220 \$
Déneigement (incluant sel à déglacage)	11 165 \$
Asphaltage et pierre	10 000 \$

Considérant que la part de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville s'élève à 4 925 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'accepter les prévisions budgétaires 2022 déposées par la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir concernant l'entretien du chemin Saint-François;
- de prévoir les sommes nécessaires au budget 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-842

11^e Rang – entente intermunicipale : prévisions budgétaires 2022

Considérant l'entente entre la Municipalité de Sainte-Sabine et la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville concernant la fourniture mutuelle de services pour l'entretien d'une partie du 9^e Rang, d'une partie du rang du Lac et d'une partie du 11^e Rang;

Considérant que selon cette entente, la gestion des travaux d'entretien d'hiver pour la partie du 11^e Rang, appartenant à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville (environ 950 mètres), est confiée à la Municipalité de Sainte-Sabine qui facture 100 % des travaux à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que le coût au kilomètre estimé pour l'entretien d'hiver s'élève à 3 240,25 \$, donc une quote-part de 3 078,24 \$ pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'accepter les prévisions budgétaires 2022 déposées par la Municipalité de Sainte-Sabine concernant l'entretien du 11^e Rang;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
15 novembre 2021**

- de prévoir les sommes nécessaires au budget 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-843 Camion : achat de pneus d'hiver

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'achat de 4 pneus d'hiver pour le camion Toyota Tacoma et 2 pneus d'hiver pour le camion Dodge Ram;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser l'achat de pneus d'hiver chez GSR pneus et mécaniques inc., selon les termes des soumissions datées du 20 septembre et du 27 octobre 2021, pour un montant maximal de 1 375 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-844 Vidéotron : demande de consentement

Considérant la demande de consentement de Vidéotron pour l'installation aérienne de câbles et d'équipement sur des structures existantes dans le rang de la Rivière Ouest et le chemin Saint-François;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer la demande de consentement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-845 Vidéotron : demande de consentement

Considérant la demande de consentement de Vidéotron pour l'installation aérienne et souterraine de câbles et d'équipement sur des structures existantes et la construction d'un nouveau conduit sur la rue Principale, le rang de la Rivière Ouest et le chemin de la Traverse;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer la demande de consentement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-846 IHR : demande de consentement

Considérant la demande de consentement d'Internet Haut-Richelieu (IHR) pour la mise en place d'un réseau enfoui de fibre optique dans le chemin Lebeau;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
15 novembre 2021**

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer la demande de consentement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-847

Fabrique de Sainte-Brigide : achat du lot 6 462 428

Considérant que la Municipalité a accepté l'offre de la Fabrique de Sainte-Brigide pour l'acquisition, par la Municipalité, d'un terrain situé dans le 9^e Rang (réf. résolution 2021-05-647);

Considérant que le terrain visé fait maintenant l'objet d'un lot distinct et que la description technique concernant le chemin menant au cimetière a été produite en vue de l'enregistrement d'une servitude en faveur de la Fabrique;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- de mandater Denicourt, Gagnon notaires de Saint-Césaire pour procéder à la rédaction des actes dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-848

Office d'habitation de Brome-Missisquoi : budget 2021 révisé

Considérant le budget révisé 2021 daté du 20 octobre 2021 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi qui porte à 12 578 \$ la quote-part de la Municipalité;

Considérant que la contribution de la Municipalité correspond à 10 % du déficit prévu;

Considérant qu'une quote-part au montant de 12 504 \$ a déjà été versée pour l'année 2021

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'approuver le budget 2021 révisé et d'autoriser l'émission d'un chèque de 74 \$ à l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi à titre de versement de la quote-part supplémentaire 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-849

Rang des Irlandais, 9^e Rang : demande d'autorisation à la CPTAQ (utilisation à une fin autre que l'agriculture)

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande d'appui à une demande à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 4 390 172, 4 390 782, 4 390 777, 4 390 169, 4 390 144 et 4 390 192 d'une superficie de 8,9 hectares;

Considérant que la demande vise à régulariser les remblais réalisés sans autorisation préalable, que ce soit de la CPTAQ ou de la Municipalité;

Considérant que les parties de lot visées sont situées en zones agricoles (A-1, A-2, A-5.5), selon le plan de zonage de la Municipalité;

Considérant que le demandeur n'est pas propriétaire du lot 4 390 777;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
15 novembre 2021**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution U2021-11-137);

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'aviser la CPTAQ :
- que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;
- que la demande **n'est pas appuyée** par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-850

Rue Bonvouloir : demande d'autorisation à la CPTAQ (utilisation à une fin autre que l'agriculture)

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande d'appui à une demande à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 4 390 998, 4 390 999, 4 390 782 et 6 329 468 d'une superficie de 1,66451 hectares;

Considérant que les lots visés sont situés dans la zone mixte commerciale et industrielle (Mic-3), selon le plan de zonage de la Municipalité;

Considérant que la demande vise à diversifier les usages autorisés par la CPTAQ en fonction des usages autorisés dans la zone;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution U2021-11-138);

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'aviser la CPTAQ :
- que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;
- que la demande **est appuyée** par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-851

Comité consultatif d'urbanisme : mandat

Considérant que Monsieur Marcel Picard a informé la Municipalité qu'il ne désirait pas renouveler son mandat à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant qu'un appel de candidatures a été publié dans le bulletin municipal;

Considérant les candidatures reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de nommer Madame Isabelle Derasp à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une durée de 24 mois à compter du 15 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
15 novembre 2021**

2021-11-852 Ordinateur : achat

Considérant que l'ordinateur au poste de l'urbaniste doit être remplacé;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser l'achat d'un ordinateur chez Logimax, selon les termes de la soumission datée du 4 novembre 2021, pour un montant maximal de 1 561 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois d'octobre 2021 est déposé au Conseil.

2021-11-853 Magie de Noël 2021

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance des projets proposés dans le cadre de la Magie de Noël 2021;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'approuver les projets proposés et d'autoriser une dépense maximale de 3 100 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-854 Bureau municipal : décorations

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance des projets proposés pour la décoration du bureau municipal pour la période des Fêtes;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'approuver les projets proposés et d'autoriser une dépense maximale de 750 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-855 Bibliothèque : ordinateur portable

Considérant la demande datée du 23 septembre 2021 de Madame Yolande Marcoux, responsable de la bibliothèque, pour l'achat d'un ordinateur portable;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser l'achat d'un ordinateur chez Logimax, selon les termes de la soumission datée du 12 octobre 2021, pour un montant maximal de 1 431 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
15 novembre 2021**

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Deuxième période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

2021-11-856

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Patrick Bonvouloir, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Patrick Bonvouloir, maire

Séance extraordinaire du 22 novembre 2021

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 22 novembre 2021 à 18 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

2021-11-857

9^e Rang – entente intermunicipale : prévisions budgétaires 2022

Considérant l'entente entre la Municipalité de Sainte-Sabine et la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville concernant la fourniture mutuelle de services pour

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
22 novembre 2021**

l'entretien d'une partie du 9^e Rang, d'une partie du rang du Lac et d'une partie du 11^e Rang;

Considérant que selon cette entente, la gestion des travaux d'entretien d'été et d'hiver de la partie du rang du Lac et d'une section mesurant environ 800 mètres du 9^e Rang est confiée à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville qui assume 100 % du coût des travaux de la partie du rang du Lac et 50 % du coût des travaux de la section du 9^e Rang et en facture 50 % à la Municipalité de Sainte-Sabine;

Considérant que les prévisions budgétaires 2022 préparées par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour la partie du 9^e Rang totalisent 48 560 \$ et se détaillent comme suit :

Rapiéçage mécanisé	45 356 \$
Fauchage	84 \$
Déneigement	2 520 \$
Marquage	600 \$

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'approuver les prévisions budgétaires 2022 concernant une partie du 9^e Rang;
- de transmettre la présente résolution à la Municipalité de Sainte-Sabine pour approbation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-858

Rang de la Rivière Ouest et 8^e Rang : ordre de changement no 5

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre de changement no 5 pour les travaux de voirie et de réhabilitation de ponceaux dans le rang de la Rivière Ouest et le 8^e Rang, concernant la clause d'ajustement du prix du bitume pour les travaux de pavage réalisés aux mois d'août et de septembre 2021 pour un montant de 56 233,61 \$ plus taxes;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'accepter l'ordre de changement et d'autoriser une dépense supplémentaire de 56 233,61 \$ plus taxes;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'ordre de changement, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-859

Rang de la Rivière Ouest et 8^e Rang : certificat de paiement no 4

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour les travaux de voirie et de réhabilitation de ponceaux dans le rang de la Rivière Ouest et le 8^e Rang à Les Entreprises Denexco inc. (réf. résolution 2021-03-570);

Considérant le certificat de paiement no 4 préparé par FNX innov;
Considérant qu'à ce jour, les quittances des sous-traitants n'ont pas encore été reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
22 novembre 2021**

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 362 370,29 \$ à Les Entreprises Denexco inc., et ce, lorsque toutes les quittances des sous-traitants auront été reçues;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le certificat de paiement, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-860

Rang de la Rivière Ouest et 8^e Rang : réception provisoire des ouvrages

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour les travaux de voirie et de réhabilitation de ponceaux dans le rang de la Rivière Ouest et le 8^e Rang à Les Entreprises Denexco inc. (réf. résolution 2021-03-570);

Considérant la recommandation de réception provisoire des ouvrages préparée par FNX innov;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- de procéder à la réception provisoire des ouvrages pour la réalisation des travaux de voirie et de réhabilitation de ponceaux dans le rang de la Rivière Ouest et le 8^e Rang;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents préparés par FNX Innov à cet effet, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-861

Rang de la Rivière Ouest : demande de délai supplémentaire

Considérant la lettre datée du 15 juillet 2020 du ministre des Transports informant qu'il accorde à la Municipalité une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet redressement des infrastructures routières locales, pour la réfection du rang de la Rivière Ouest et de certains ponceaux situés dans le 8^e Rang;

Considérant que selon les modalités du Programme, la Municipalité doit réaliser les travaux à l'intérieur d'une période de 12 mois à partir de la date d'émission de la lettre d'annonce du ministre;

Considérant que le ministre a accordé un premier délai supplémentaire jusqu'au 31 octobre 2021 et un deuxième délai jusqu'au 30 novembre 2021 pour la réalisation des travaux;

Considérant que les travaux pour corriger les déficiences n'ont pas encore été réalisés et que les dernières analyses du laboratoire n'ont pas encore été produites et facturées;

Considérant que la Municipalité peut reconfirmer, par résolution au ministre, que les travaux ne peuvent être achevés à l'intérieur de la période prévue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
22 novembre 2021**

- de reconfirmer l'intention de la Municipalité de terminer les travaux autorisés et de demander un délai jusqu'au 31 janvier 2022 pour la finalisation des travaux et la production de la reddition de comptes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-11-862

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'engager la Municipalité à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- d'engager la Municipalité à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- d'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- d'engager la Municipalité à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- d'engager la Municipalité à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- d'attester par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Eau potable et eaux usées

Les dossiers concernant les contrats pour le traitement des étangs et pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement d'eau potable 2022 sont reportés à une séance ultérieure.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
22 novembre 2021**

2021-11-863 Aqueduc et égout : vérification des débitmètres

Considérant que la Municipalité doit procéder annuellement à la vérification des débitmètres;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'octroyer le contrat pour la vérification des débitmètres pour les eaux usées et l'eau potable à la firme Simo Management inc., selon les termes de la soumission transmise, le tout pour un montant de 1 380 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-864 Réservoir : clapet

Considérant la recommandation de FNX innov concernant l'installation de clapets au niveau des drains qui sont situés au premier sous-sol du réservoir d'eau potable;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser une dépense maximale de 3 886 \$ plus taxes pour la réalisation des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-865 Volet 2 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 2 du PPASEP afin de compenser les pertes financières des producteurs qui ont dû modifier leurs pratiques agricoles dans les aires de protection des sources d'eau potable;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'intégrer le préambule à la présente résolution;
- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du PPASEP;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents de demande de subvention relatifs aux compensations des pertes financières des producteurs agricoles dans le cadre du volet 2 du PPASEP, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
22 novembre 2021**

Période de questions

Il n'y a aucune personne présente dans la salle.

Levée de la séance

Considérant qu'il n'y a plus de sujets, la séance extraordinaire est levée.

Patrick Bonvouloir, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Patrick Bonvouloir, maire